

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MAI 2017

Le 29 mai 2017, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 4 avril 2017.

Etaient Présents : Mmes DURAND - NEVISSAS – BARTH- CHAMPION
MM GARDANT – VINCENT

Excusés : M.CERVINO ayant donné procuration à Mme DURAND
Mme BRIEND ayant donné procuration à Mme CHAMPION

Absent : M.GARGIULO

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BARTH

Modification de la délibération pour la prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme prise le 1^{er} mars 2017

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas lieu de modifier la délibération n°8-2017 prise le 1^{er} mars 2017. Monsieur INSELIN urbaniste au Gorges de l'Ardèche a pris l'avis de Mme GERVET, urbaniste à la DDT. Sa réponse est claire il n'y a pas nécessité de la modifier et il n'y a pas d'influence sur sa légalité.

Délibération pour les frais de fonctionnement du SIGRP

Madame la Maire explique au conseil municipal qu'il convient de préciser la participation que nous versons au SIGRP (Syndicat Intercommunal de Gestion du Regroupement Pédagogique de Vogué, Lanas, St Maurice d'Ardèche).

Le montant total pour l'année 2017 nécessaire à l'équilibre du budget est de 210.000 Euros. La participation de la commune de Lanas est de 30% soit 63 000€.

Le paiement s'effectuera en 4 versements :

1^{er} Acompte : 18.000€
2^{ème} Acompte : 18.000€
3^{ème} Acompte : 18.000€
Solde : 9.000€

Le conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la participation versée au SIGRP.

AUTORISE la Maire à payer cette participation en quatre versements.

Délibération pour la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que considérant que l'adjoint technique de la commune peut bénéficier d'un avancement de grade, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Où l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1 – d'accéder à la proposition de Madame la Maire,
- 2 – de créer à compter du 1^{er} juin 2017 un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération, à temps complet
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- 4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,

Recensement de la population pour 2018 : Délibération portant désignation d'un coordonnateur communal. Discussion sur l'agent recenseur.

Jean-Jacques GARDANT a été nommé coordonnateur communal, le fait qu'il soit bénévole n'oblige pas à prendre une délibération. Un recenseur (se) sera choisi avant la fin de l'année.

Délibération pour attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de pêche « AAPPMA L'hameçon ».

La Maire informe le Conseil Municipal que l'association de pêche « AAPPMA L'Hameçon » avait sollicité la municipalité en 2015 pour participer à la réalisation de la réhabilitation de l'étang de pêche à Lanas. Cette réalisation est intéressante de par la visée pédagogique mais aussi dans le cadre de la préservation des berges et permet une préservation du site et une ouverture plus adaptée au public. L'ensemble de ce projet avait été présenté à la commune, à la communauté des communes et à Ardèche Claire, validé en conseil municipal du 9 novembre 2015. Le plan de financement proposé s'élevait à 42103.90€, l'AAPPMA participait à hauteur de 80%, la communauté des communes du Vinobre de 17% et la commune de 3% soit 1263.12€. La facture à ce jour s'élève à 1122.13€ qui sera réglée en 2 fois, une partie en 2017 et l'autre en 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'attribuer :

561.06€ en 2017 et 561.07€ en 2018 à l'association de pêche « AAPPMA L'Hameçon » pour la participation à la réalisation de la réhabilitation de l'étang de pêche à Lanas.

Point sur les travaux du SIVOM, chemin des Bras. Demande des habitants pour rendre carrossable la partie haute du chemin.

Travaux reportés en septembre, semaine 37 (11 septembre) durée prévue 6 semaines. Ces travaux sont nécessaires (réseau vétuste et installation sur le domaine privé). La route sera fermée depuis le croisement jusqu'à la maison RENAULT de 8h30 à 16h30. Une rencontre est prévue avec les personnes ayant besoin de sortir pour des raisons de santé (pour organiser les déplacements). Les travaux seront faits par l'entreprise AUDOUARD. A la demande d'un conseiller concernant la possibilité de poser une borne incendie à cette occasion, il est donné une réponse négative (manque de pression). Ces travaux sont financés par le SIVOM en totalité.

Pour le problème de la partie haute du chemin, après constatation sur le terrain, il ne semble pas nécessaire de réaliser des travaux importants. Un point plus approfondi sera fait lors des travaux de septembre.

Information sur la rencontre avec un responsable des cimetières de France. Documents à élaborer pour être dans les normes légales.

- Plan du cimetière à refaire (très vétuste et en mauvais état)
- Réaliser un triptyque avec : numéro des concessions, propriétaire de la concession, liste des personnes inhumées

Les personnes du village seront sollicitées pour donner des informations complémentaires sur divers renseignements que nous n'avons pas.

Retour des bureaux, commissions, conseils communautaires des Gorges de l'Ardèche.

- Mise en route de l'élaboration du PLUI à partir de septembre.
- Problèmes de personnel au niveau d'une crèche
- Mise à disposition gratuite de containers pour les cartons (ramassage tous les mois en basse saison et tous les 15 jours l'été)
- Embauche pour les ordures ménagères par la CDC d'un agent de police municipal mutualisé sur l'ensemble de la communauté en 2018.
- Inscription de la zone d'activité du plateau de Lanas au SCOT

Organisation des votes pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

Ouverture du bureau de vote de 8h00 à 18h00. Le planning de présence des élus sera envoyé.

DIVERS

- Ordures ménagères : déplacer les bacs des ordures ménagères derrière les WC publics côté parking.
- Gens du voyage : Branchement sur le réseau potable à fermer
- Séance de Yoga : 1 cours de 1h45 par semaine à la salle de l'école (loyer 150€/an). Une séance découverte est prévue le 30 août.
- Cinéma sous les étoiles : Film retenu « Demain tout commence » diffusé le 26 juillet 2017 avec la collaboration du CAL.
- Journal communal prévu fin août
- Logement communal : Fuite au niveau du toit, devis en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien